

Edito

Des multiples ruisseaux dévalant les Monts Dore et Monts Dôme aux méandres que forme l'Allier dans la plaine de la Limagne, le bassin versant de l'Allier aval présente une mosaïque de paysages et milieux naturels d'une grande richesse et une grande diversité d'activités humaines.

C'est à l'échelle de ce bassin versant qu'une large concertation devra nous conduire vers une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. L'objectif étant de concilier la satisfaction des usages, la préservation et la valorisation de ce patrimoine.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'outil privilégié pour parvenir à cet objectif.

Sur l'Allier aval, l'élaboration du SAGE a débuté en 2005 : afin de mieux comprendre le fonctionnement du bassin

et d'en appréhender l'état, une étude est en cours de réalisation. Cet état des lieux permettra de définir les orientations de gestion, les objectifs et d'établir un programme d'actions pour atteindre ces derniers.

Les sujets à traiter sont nombreux et complexes de part la forte interaction ressource/usages. L'élaboration du SAGE et sa mise en oeuvre constituent donc un travail de grande ampleur qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs de l'eau du territoire.

Cette mobilisation ne pourra se faire sans l'information et la sensibilisation des partenaires : la lettre du SAGE doit y contribuer et vous permettre de suivre l'état d'avancement de la procédure et de découvrir différentes démarches ou actions menées sur le bassin versant.

Bernard Sauvade, Président de la CLE

Sommaire

■ Le SAGE : un guide de la gestion de l'eau	p2
■ Le territoire du SAGE	рЗ
■ Premiers éléments d'état des lieux	рЗ
■ DCE, SDAGE, SAGE	p4
■ Agenda	p4
■ Glossaire: la MISE	р4

Le site Web du SAGE Allier aval est en ligne, retrouvez les documents du SAGE, dossiers, photos,...sur

www.sage-allieraval.com

Le SAGE : un guide de la gestion de l'eau



L'Eau Mère (Puy de Dôme)

Un outil de planification locale de la politique de l'eau

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification de la politique de l'eau au niveau local issu de la loi sur l'eau de 1992. Il fixe les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire cohérent.

Le SAGE sera la référence obligatoire pour les services de l'État et les collectivités locales pour l'application de la réglementation et la mise en œuvre de leurs politiques dans le domaine de l'eau : leurs décisions et projets liés à l'eau devront être compatibles avec le SAGE.

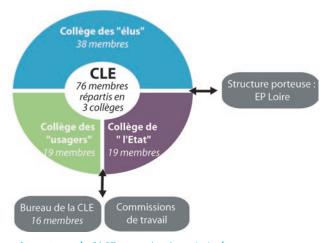
Une démarche concertée

Le SAGE se veut être une **démarche participative** qui rassemble les acteurs de l'eau du territoire autour d'un même projet et d'une même ambition : concilier les différents usages et la préservation de la ressource en eau et des milieux.

La **Commission Locale de l'Eau**, chargée de l'élaboration et de la mise en oeuvre du SAGE de l'Allier aval, a été constituée par arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2004.

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique, l'**Etablissement Public Loire** a été désigné pour animer la procédure, porter les études du SAGE, apporter un appui technique et administratif à la procédure.

Afin d'élargir la concertation, des **commissions de travail** seront réunies tout au long de la procédure.



Les acteurs du SAGE : organisation générale

De l'émergence à la mise en oeuvre d'un SAGE

La démarche SAGE se décompose en 3 grandes étapes : la **phase préliminaire**, aboutissant à la définition du périmètre du SAGE et à la composition de la CLE, **l'élaboration du SAGE** se terminant par sa mise à consultation et son approbation par arrêté interpréfectoral, puis sa **mise en oeuvre**.



Où en est-on sur le bassin de l'Allier aval ?

Première étude indispensable pour connaître le territoire et les acteurs avant de définir l'avenir de celui-ci dans le domaine de la gestion de l'eau, l'étude d'**état des lieux / diagnostic** qui est en cours de réalisation a pour but de caractériser

les différentes composantes de la ressource en eau, de son utilisation et de sa gestion sur le territoire du bassin de l'allier aval...

Les problèmes ou conflits mais aussi les atouts du territoire seront mis en évidence et une analyse de la compatibilité entre ressource et usages sera réalisée. Dans cette première phase, le but est de définir les enjeux du territoire et de les hiérarchiser.

Deux thématiques sont traitées spécifiquement dans le cadre de cette étude : les eaux souterraines et la dynamique fluviale. Celle-ci a été confiée à trois bureaux d'études : Asconit Consultants, Hydratec et Geo-Hyd.



L'Allier - site de Précaillé (Haute Loire)

Le territoire du SAGE : le bassin versant de l'Allier aval

Une unité de gestion cohérente **Quelques chiffres** Le périmètre du SAGE Allier aval a été défini par un bassin versant de 6 741 km² l'arrêté interpréfectoral du 10 janvier 2003. Il s'étend un cours de l'Allier de 270 km de Vieille Brioude jusqu'au bec d'Allier (au sud de 5 départements : Haute-Loire, Nevers). Puy de Dôme, Allier, Nièvre, Cher ■ 3 régions : Auvergne, Centre, Bourgogne Il correspond au territoire sur lequel toutes les eaux ■ 463 communes de ruissellement tombées à sa surface convergent ■ 715 000 habitants environ vers la rivière Allier : le bassin versant. Le Bourbonnais La dynamique de la rivière Allier La Morge (Puy de Dôme) Le Sichon (Allier) MONTS La chaîne des Puys La plaine de la Limagne Puy de Sand 1885 m MONTS DU 1000 m 1 400 m La Couze Pavin (Puy de Dôme) Le val d'Allier brivadois

Limites départementales

Premiers éléments d'état des lieux ...

- une ressource en eau potable suffisante mais fragile,
- une qualité des eaux à améliorer,
- un espace alluvial d'une grande richesse mais menacé,
- une faiblesse des débits d'étiage des petits afluents
- des menaces d'inondations principalement en zones urbaines.

... et premiers enjeux identifiés

- la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau,
- la gestion concertée de l'espace alluvial : concilier les activités économiques de la plaine avec la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier étroitement liée à la préservation des milieux et de la ressource en eau,
- la gestion de la ressource en eau de la chaîne des Puys.

DCE, SDAGE et SAGE...

La Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau ou "DCE", adoptée par le Parlement Européen le 23 octobre 2000 et transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, définit un cadre de référence pour la gestion et la protection des eaux par grands bassins hydrographiques.

Elle apporte 4 innovations majeures qui en font un instrument d'une politique de développement durable dans le domaine de l'eau :

- l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015 (obligation de résultats),
- la participation du public,
- la prise en compte des considérations socio-économiques.

NT-ETIENNE Bassin versant de l'Allier ava Bassin versant de l'Allier Bassin Loire Bretagne Le bassin de l'Allier aval dans le

bassin Loire Bretagne

SDAGE, SAGE : des outils de mise en oeuvre de la DCE

Loin de remettre en cause notre politique de l'eau, la DCE a confirmé et renforcé les principes de gestion de l'eau en France.

Ainsi les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui fixent les grandes orientations de la politique de l'eau à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques français (dont Loire Bretagne), sont en cours de révision pour prendre en compte les exigences de la DCE.

Les SDAGE, qui s'imposent aux programmes et décisions de l'administration, seront désormais accompagnés d'un programme de mesures qui comprendra des actions réglementaires, financières nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

Le SDAGE Loire Bretagne et son programme de mesures constitueront un cadre de référence pour le SAGE Allier aval: les objectifs et actions définies par ces outils pourront ainsi être déclinés, adaptés, complétés au contexte du bassin de l'Allier aval. Le SAGE devra être compatible avec le SDAGE.

La révision du SDAGE, pilotée par le Comité de Bassin et basée sur la concertation, devrait aboutir à l'adoption d'un "nouveau" SDAGE en 2009.



L'Artière (Puy de Dôme)

Agenda

La Commission Locale de l'Eau se réunira le 20 novembre afin de valider les 2 études thématiques : "Eaux souterraines" et "Dynamique fluviale".

Un état d'avancement de l'état des lieux sera présenté avant sa validation finale début 2007.

Egalement à l'ordre du jour de cette seconde réunion de la CLE, un avis à donner sur la demande de renouvellement de concession du complexe hydroélectrique de Poutès Monistrol (Haute Loire).

Glossaire

La Mission Inter Service de l'Eau est une structure de coordination départementale des services de l'Etat et Etablissements Publics intervenant dans le domaine de l'eau (DDAF, DDE, DDASS, DIREN, DRIRE...).

Elle décline la politique de l'eau et des milieux aquatiques dans département et veille à son articulation avec les autres politiques sectorielles. Elle permet d'avoir un avis unique de l'Etat sur les différents documents ou projets liés à l'eau.

La lettre du SAGE Allier aval

Publication de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Allier aval Octobre 2006 - n°2

Directeur de la publication : Bernard SAUVADE Conception - Réalisation : EP Loire

Crédit photographique : EP Loire - HE ; Loire Nature - CEPA - JS Crédit cartographique : BD Carthage®, ©IGN MEDD 2005 - DRE Auvergne

Avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Contact

Structure porteuse du SAGE : EP LOIRE Chargée de mission du SAGE : Hélène ETIENNE 12 avenue des Landais

63170 AUBIERE
Tél.: 04 73 27 60 45
Fax: 04 73 15 23 10
Mail: contact@sage-allieraval.com

www.sage-allieraval.com

